

Le recueil d'une parole reconnue ou validée comme authentique chez l'enfant est toujours un exercice d'équilibriste pour les professionnels concernés : travailleurs sociaux, psychologues, médecins ou juges.

La parole de l'enfant n'est pas un « objet pur », indemne de toute influence, exempte de parasitages ou de distorsions diverses, qu'ils soient d'origine endogène ou exogène. Elle est constituée de vérités comme de mensonges conscients ou inconscients, d'affirmations comme d'omissions. Elle est parfois assurée, parfois hésitante.

Nous nous devons tout d'abord de définir et de distinguer les mécanismes de l'influence et de l'emprise.

Dès lors que l'on a identifié ces mécanismes, leur impact sur la pensée comme sur la parole de l'enfant, nous pourrions les associer à un certain nombre de situations :

- Inceste, abus sexuels et maltraitements qui génèrent le plus souvent chez l'enfant un sentiment ambivalent, vis-à-vis de ces violences comme de leur auteur, au regard de la place que ce dernier occupe dans sa sphère affective proche ;
- Enfermement et emprise dans une situation de violence conjugale où l'enfant est souvent sommé de prendre position ;
- Conflit de loyauté et soumission aux arguments antagoniques des parents dans les cas de séparation conjugale.

Le mutisme, l'interdit de parler, le formatage du discours sont souvent présents dans de telles situations. Face au silence, à l'édulcoration loyale de la réalité par l'enfant, il y a toujours le risque pour nous de faire effraction, d'être violent du fait même de notre insistance.

Il existe également un autre risque, celui de décevoir l'enfant dans ses attentes : on l'écoute, on l'entend mais on n'est pas certain de pouvoir répondre à ses demandes qui peuvent être contraires à son propre intérêt ou irréalistes.

Nous pouvons ainsi dire qu'en matière de Protection de l'enfance nous sommes soumis à une forme d'injonction paradoxale qui consiste d'une part à devoir mettre la parole de l'enfant au cœur de nos préoccupations quitte à prendre le risque, d'autre part, de mettre l'enfant en difficulté au regard de ses loyautés invisibles ou préconscientes, voire de le maltraiter par la répétition de témoignages d'actes traumatisants.

Face à la parole vacillante ou contrainte de l'enfant, face à un discours défensif, à une parole inaccessible, quels outils mettre en œuvre ?

Dans une situation de perplexité voire de sidération du professionnel, qui lui-même peut être touché par des effets de l'emprise, quelle méthode ou posture de travail préconiser ?

Informations pratiques



Lieu

Centre de Congrès
14 Boulevard Carnot
13100 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 17 41 74
contact@aixenprovence-
congres.com

Conditions de participation

Participation uniquement sur inscription préalable.
Nombre limité de places.
Adhérents fn3s : 250€
Non adhérents : 320€
Organisme de formation déclaré sous le n° 75331186133

Pour toute inscription faire parvenir impérativement

– le bulletin d'inscription
– un chèque bancaire pour les journées d'études libellé à l'ordre de la fn3s à l'adresse :
Secrétariat de la fn3s
9 Chemin des Bas Refoux
49610 Saint Melaine sur Aubance

Renseignements

Auprès du Secrétariat de la fn3s
Tél. 06 45 84 43 16
Courriel : contact@fn3s.fr

www.fn3s.fr

La fn3s est adhérente de la CNAPE

CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT

Datadock

En attente de certification Qualiopi

Conception graphique : Florie Saint-Val - 2021



Journées d'études de la fn3s www.fn3s.fr

SAUVEGARDE 13
fn3s
Fédération nationale des services sociaux spécialisés de protection de l'enfance

Mercredi 8 juin

8 h 30 Accueil

9 h 30 Allocutions d'ouverture

Jacques Le Petit
Président Fn3s

Jean-Marc Chapus Président de la Sauvegarde 13

Franck Arnal Directeur interrégional PJJ Sud-Est

Présentation des Journées d'études

La fiabilité de la parole de l'enfant

Jean-Yves Hayez, psychiatre infanto-juvénile, docteur en psychologie et psychothérapeute, professeur émérite à la faculté de médecine de l'Université Catholique de Louvain

Pause déjeuner

14 h Prendre en compte la parole de l'enfant : un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte

Éric Delemer, Défenseur des enfants, adjoint à la Défenseure des droits

**« Je n'existais plus ».
À propos des mécanismes de l'emprise.**

Pascale Jamouille Professeur à l'Université de Louvain, chargée de cours à l'Université de Mons

Le chien en savait trop ou la troublante question de l'audition de l'enfant par son juge

Xavier Pidoux Juge des enfants à Tarascon

Jeudi 9 juin

9 h 30 Le dire des violences sexuelles : un défi clinique, sociétal et politique

Nathalie Mathieu Directrice générale de l'association Docteurs Bru, co-Présidente de la CIIVISE

L'enfant pris dans un conflit de loyauté

Roland Coutanceau Médecin psychiatre spécialisé en victimologie, expert auprès de la Cour de cassation

Pause déjeuner

14 h Écoute et clinique symptomatique de l'enfant en danger

Nathalie Vabres Pédiatre, responsable de l'Unité d'accueil des enfants en danger, CHU de Nantes

Recueil de la parole de l'enfant dans une procédure gendarmerie

Major **Vincent Palmeri**, Adjudante **Sandrine Vauthier**
Enquêteurs OPJ formés pour les auditions de mineurs et l'expertise des mécanismes de violences conjugales

L'accompagnement des mineurs victimes d'infractions sexuelles et de violences intrafamiliales graves

Service d'AEMO, Sauvegarde 95

Vendredi 10 juin

9 h Parole de l'enfant: quand persiste un doute irréductible

Jean-Yves Hayez Psychiatre infanto-juvénile, docteur en psychologie et psychothérapeute, professeur émérite à la faculté de médecine de l'Université Catholique de Louvain

Parole d'enfant sous influence : comment la recueillir, la protéger, la prendre en compte ?

Laurent Gebler Conseiller à la Cour d'appel de Paris, ancien Juge des enfants, formateur à l'ENM, ancien Président de l'AFMJF

12 h Clôture des Journées

Jacques Le Petit
Président Fn3s

